

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2016

Le deux novembre deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,  
Mrs LEDUC, LIROT, CAVAGNE, MANOUVRIER, METZLAFF, Mmes ROLLAND, BELLE,  
Mrs RETUREAU, FUSTIER, Mmes GAILLIARD, FOMBARON.

Etaient absentes :

Mme TROUILLET, Mme BIT

Pouvoir (1) :

Mme TROUILLET Isabelle → Mr GENTIT Michel

Secrétaire de séance : Mr BELLE Max

Date de la Convocation : 26 Octobre 2016

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, le Maire demande d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Julien Brunat, décédé, ancien adjoint de 1989 à 2001.

### **1/ Echange entre la Commune de Saint Sauveur et les Consorts Pradat**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 Octobre 2015. Compte-tenu du document d'arpentage qui a été établi, la surface cédée par les consorts Pradat est de 33m<sup>2</sup>. En échange, la Commune cède 15m<sup>2</sup> soit une soulte de 18m<sup>2</sup> x 30€ = 540€.

Voté à l'unanimité

### **2/ Avenant n°1 à la convention « Intervention du Personnel de la Régie Municipale d'Eau de Saint Marcellin pour des missions d'exploitation courantes sur les ouvrages d'adduction d'eau potable communaux »**

Le Maire rappelle que la Commune avait signé en 2013 une convention de 3 ans avec la Régie Municipale d'eau. Celle-ci arrivant à expiration le 13 Novembre 2016 et dans l'attente de la mise en place de la future Intercommunalité, il est opportun de continuer cette mutualisation. Cet avenant est renouvelé dans les mêmes conditions jusqu'au 31 Décembre 2017.

Voté à l'unanimité

### **3 / Approbation du règlement intérieur du City Stade.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du compte-rendu de l'ARS (Agence Régionale de Santé) concernant les relevés des mesures sonométriques réalisés au city-stade. Au regard des résultats de ces mesures (celles-ci ne dépassant les valeurs réglementaires fixées par les bruits des activités), il est proposé d'étendre l'amplitude des horaires d'accès à l'ensemble de la période diurne (7h00 à 22h00) pour faciliter son respect. En revanche, l'usage de matériel de sonorisation pour diffuser de la musique est strictement interdit (les mesures dépassant la valeur maximale autorisée). Le règlement sera affiché aux abords du city stade.

Voté : Pour : 16 / Abstention : 2

#### 4/ Dénomination de certaines voiries

Thierry FEUGIER précise que trois voies seraient à dénommer :

- L'impasse des tulipes,
- L'impasse du domaine du murier (lotissement « le Domaine du Murier »)
- L'impasse Louis BRAILLE (lotissement « Les Primevères »)

Il précise que toute voie privée peut être dénommée dès l'instant que sa longueur est supérieure à 150m ou si la voirie est composée d'au moins 10 habitations.

Voté à l'unanimité.

#### 5/ Concours du Receveur Municipal/ Attribution d'indemnité

Le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil avait été accordée pour l'année 2016 au comptable du Trésor. Monsieur Valentin ayant remplacé Monsieur Orset à compter du 01 Septembre 2016, il est nécessaire de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de 166.15€ pour la période du 01 Septembre au 31 Décembre 2016.

Voté : Pour : 8 / Abstention : 7 / Contre : 3

#### Divers

Le Maire demande si les membres du conseil auraient des observations ou des questions à formuler suite au compte rendu des commissions communales qui leur a été adressés par mail.

Par ailleurs, le Maire revient sur le planning des activités de novembre et décembre (report du 3 au 8 novembre de la commission « Communication », la cérémonie du 11 Novembre, le repas des aînés le 26 novembre).

Le Maire informe l'assemblée de la demande adressée au Tribunal en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique de la révision du PLU sollicitée entre le 28 novembre 2016 et le 5 janvier 2017

Concernant le dossier de fermeture du passage à niveau PN53, les dates de l'enquête publique n'ont pas été communiquées, à ce jour, par Réseau Ferré de France.

Le Maire informe que lors du dernier conseil communautaire, le Syndicat Mixte du Sud Grésivaudan a remis à la commune 800 ampoules LED à destination des ménages. La distribution par foyer de 2 ampoules LED à titre gracieux en échange de 2 ampoules à filament aura lieu le samedi 17 Décembre 2016 de 10H00 à 12H00 en salle du conseil de la mairie.

*Pour rappel aux élus, distribution assurée par Nelly, Nathalie, Alain, Gilbert*

Marie-Hélène FREI informe le Conseil des divers remerciements concernant les subventions octroyées cette année.

Prochain conseil municipal : mardi 13 Décembre à 20h00.

La séance est levée à 20H45mn

Le secrétaire de séance,

Max BELLE

Le Maire,

Michel GENTIT

